Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Janvier 1903 — No. 10

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ....$1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE, 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant la rédaction du journal, ou l'impression, doivent être adressées LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA, CANADA.

Dans le Monde Religieux

Mgr Breynat, évêque du Mackenzie, est passé ici vendredi, en route pour la France.

***

M. le Grand-Vicaire Dugas est parti samedi pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

***

Mgr l'Archevêque a prêché dimanche, à la cathédrale sur le Saint Nom de Jésus. Le R. P. Louis, trappiste officiait, à la grand'messe.

***

Mgr Pascal, de Prince Albert, est passé à Saint-Boniface la semaine dernière, de retour de Montréal. Pendant le trajet, Sa Grandeur perdit un porte-feuille contenant $500. Un employé du train fit de nombreuses perquisitions et réussit à retrouver le précieux porte-feuille. Mgr Pascal offrit alors dix piastres à l'honnête employé qui voulut n'en accepter que cinq.

***

Rome, 15—Le cardinal Lucido Marie Parocchi, sous doyen du Sacré-Collège et vice-chancelier de l'Eglise catholique, est mort, de maladie de cœur.

Il était né en 1833 et était Italien. Il avait été créé cardinal en 1877.

Le cardinal était désigné comme le successeur probable de Léon XIII sur le trône de Pierre.

La mort du cardinal Parocchi a beaucoup affecté le Saint-Père. En apprenant la nouvelle, il s'est écrié : "Ces morts fréquentes autour de moi, me font sentir que je suis vieux."

La guerre de 1870

Paris 27 décembre.

On vient de vendre à Paris, une pièce curieuse. C'est le manuscrit brouillon de la déclaration qui fut lue aux Chambres, au nom du gouvernement impérial, le 6 juillet 1870, et qui débutait par la phrase : "Il est vrai que le maréchal Prim a "offert au prince de Hohenzollern la "couronne d'Espagne et que celui l'a refusée..."

Ce brouillon avait été préparé par le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères ; le ton de cette déclaration était assez calme :

Le document se terminait ainsi : deux fois au Conseil, votee et arrêtée des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence, ni éloignement.

"Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces de l'Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.

"Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas.

"Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. "S'il en était autrement, forts de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse."

Le dernier paragraphe a été écrit séance tenante par M. Emile Ollivier. Sur ce belliqueux passage, M. de Grammont laisse cette note :

"La fin a été discutée longtemps en Conseil et transcrite sur la minute par M. Emile Ollivier, après avoir été acceptée et arrêtée unanimement par le Conseil, alors que tout était fini à la satisfaction de la France et au grand désespoir de Bismarck !...

Et M. de Grammont ajoute sur le document qui vient de passer en vente :

"C'est avec ces éléments, savoir : la première minute (avec les corrections et additions qu'elle portait) qu'a été composée la déclaration définitive qui a été lue deux fois au Conseil, votée et arrêtée "ne varietur," transcrite par le ministre même, en arrivant à Paris, dictée à deux attachés du Cabinet par le ministre et lue par lui à la Chambre un quart d'heure après."

On ne parvient pas à comprendre la conduite du gouvernement impérial et de ses ministres, quand on pense qu'après une déclaration d'un accent si comminatoires, il avait obtenu "toutes" les satisfactions nécessaires et le retrait formel de la candidature du prince de Hohenzollern.

Les hallucinations de la "Christian Science"

Voici une conséquence aussi pénible que retentissante de cette nouvelle manie qui s'appelle la "Christian Science" ou le traitement sans remèdes. La dépêche se lit comme suit :

Racine, Wis., Jan. 6—Pour prouver sa croyance en la "Science Chrétienne" Jackson I. Case s'est rendu aujourd'hui à pied à son bureau, bien que selon ses anciens médecins, il eut dû rester au lit, et après avoir dicté une lettre où il niait qu'il fût malade, il tomba mort d'une incurable maladie des rognons.

M. Case était un manufacturier millionnaire, fils du propriétaire de Jay Eye See, le cheval qui tint deux fois les records du trot et de l'amble dans l'univers, et il était lui-même amateur de chevaux du Wisconsin.

Jusqu'à l'année dernière, c'était un homme au physique merveilleux. Il devint alors soudainement malade et ses médecins lui prédirent sa mort prochaine. Il refusa de croire ces derniers, devint un fervent de la "Science Chrétienne" et se fit le champion de ce culte dans l'Ouest.

Un journal annonçait, ce matin, que M. Case ne pouvait vivre durant toute la journée, et que, celui ci avait abandonné le traitement de la science pour se mettre sous les soins d'un médecin. Le malade avait dû séjourner dans sa maison depuis mois, mais lorsqu'il lut la nouvelle du journal, il fit sa toilette, se rendit à pied à son bureau, travailla tout le jour, jusqu'à trois heures de l'après-midi, alors qu'il dicta une lettre adressée à l'éditeur du journal en question, pour affirmer qu'il n'était point malade. Il s'affaissa pendant qu'il dictait la lettre et il était mort lorsqu'un médecin arriva à son côté.

Chronique de la Province

LORETTE.

Mardi, le 31, de Janvier, M. Vertume Arpin conduisait à l'autel Melle Marie-Anne Dufault. C'est M. l'abbé Dufresne qui a béni ce mariage. Le déjeuner des noces a été pris chez le père du marié, l'un de nos plus riches cultivateurs. Le soir, la réunion se faisait au même endroit. On s'y amusa ferme; M. et Mde Arpin sont en règle avec la bonne hospitalité canadienne. Nous présentons aux deux jeunes époux qui se sont mariés le 13, nos plus sincères voeux de bonheur.

LABROQUERIE

M. et Mde Léon Chénier ont célébré le 6 janvier, le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Une bonne partie de la population s'était rendue à la résidence de M. et Mde Chénier Il y a eu présentation d'une adresse.

La soirée a été des plus agréables et témoigne de l'estime en laquelle on tient M. et Mde. Chénier à LaBroquerie. Nous présentons à M. et Mde Chénier nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur

Letellier. Mercredi, le 14 janvier, M. Frédéric Jubinville, de Letellier, épousait Melle Marie Poliquin fille de M. A. Poliquin, aussi de Letellier. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rev. M. Jubinville, curé de Saint-Félix, oncle du marié. Le marié était accompagné de son père, M. R. Jubinville de Letellier, et Melle Poliquin aussi par son père. Le garçon d'honneur était M. David J. Parent et Melle Jertrude Poliquin sœur de la mariée était demoiselle d'honneur. L'église était remplie de parents et d'amis des parties contractantes. Après la cérémonie on se rendit chez M. A. Poliquin, où un somptueux déjeuner était servi. Nous présentons à M. et Mde Frédéric Jubinville nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Le Rev. M. Jutras, Curé de Letellier, est parti pour Saint-Pierre Jolys, où il doit assister à la grande fête du 25ième anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Jolys.

AVIS

Avis est par le présent que la compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à resp. limitée) demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte modifiant l'acte constitutif de la dite compagnie, conférant à la dite compagnie, le pouvoir de rembourser le capital aux actionnaires, et d'appliquer le fonds de réserve établi par l'article 11 du dit acte aux fins y énoncées au moyen du repaiement de capital par des versements aux porteurs d'actions privilégiées [illegible], plutôt qu'au moyen du tirage au sort tel que le prescrit e autorise le dit article.

McCARTHY, OSLER,
HOSKIN et HARTCOURT.
Home Life Building, Toronto,
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 8 décembre 1902. 5—13

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada," avec pouvoir de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points là, et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les îles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada ; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur tels terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par due procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigü à icelui, soit pour ses propres besoins ou pour raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagée dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marchés et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs ; de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par la propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, indemniser, et autres obligations ou assurances en rapport avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

Montréal, 9 janvier 1903.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS, HENEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants.

22—9

Le Manitoba.

Mercredi 21 Janvier 1903

A Propos de Recensement et d'Immigration

Le résultat du recensement de 1901 est une déception pour tout le Canada, mais particulièrement pour les provinces dont le chiffre de la représentation va se trouver diminué. Dans la province d'Ontario et dans les provinces maritimes, on se récrie beaucoup.

Nous concevons qu'il soit particulièrement fâcheux pour quelques-unes des provinces, dont la représentation est déjà limitée à un chiffre fort restreint de la voir réduite encore davantage. Mais que dans Ontario l'on se plaigne si fort, c'est moins raisonnable.

Au début de la Confédération, Ontario n'avait que 82 députés Elle en aura probablement 86 dans la répartition nouvelle. Avec ce chiffre elle tient toujours la tête de la représentation. Sans compter qu'elle possède ailleurs des alliés qui lui seront fidèles en toutes occasions. Ces alliés, ce sont ses fils, lesquels sont venus prendre une place importante dans l'Ouest.

En traitant ce sujet, la *Patrie* s'exprime ainsi:

"Ce que la population anglaise d'Ontario perd, la population de l'Ouest le gagne."

Cette proposition, exacte en elle-même, ne rend cependant point dans toute sa force l'importance du facteur politique renfermé dans cette émigration du peuple d'Ontario vers l'Ouest.

Ce qu'il faut dire, c'est que l'Ontario reprend dans l'Ouest ce qu'il perd chez lui.

La province d'Ontario a, dès les premiers moments qui ont suivi l'acquisition du Nord Ouest par le Canada, compris la destinée de nos vastes plaines. Elle a vu tout de suite que non-seulement ces prairies deviendraient bientôt le grenier du Canada, mais qu'elles seraient aussi, tôt ou tard, un foyer d'influence politique considérable. Et sans s'arrêter à épiloquer sur mille choses très nobles en elles-mêmes mais fort illusoires si on ne les appuie pas sur l'action, elle a dirigé ses émigrants vers l'Ouest, leur donnant pour mission de s'y implanter et d'en faire, pour ainsi dire, l'une de ses colonies.

Le mouvement a réussi. Et voilà pourquoi la province d'Ontario, outre la force qu'elle tient de son propre fond, voit se développer dans de nouvelles provinces, une influence qui lui restera sympathique, qui s'inspire de ses traditions et qui, dès aujourd'hui, lui sert de contrepoids aux adversités que lui infligent les fluctuations numériques de la population dans tout le Canada.

La leçon est claire; portera-t-elle des fruits?

DECLARATIONS IMPORTANTES.

Tel est le titre sous lequel la *Patrie* résume un récent discours de l'hon. sénateur Cox, le président de la banque du Commerce.

Le sénateur Cox n'est pas le seul qui ait, dans ces derniers temps, donné des avertissements de ce genre. Le public serait bien avisé d'en tenir compte.

Voici résumé de la *Patrie*:

"L'honorable sénateur Cox, qui est sans contredit l'un de nos financiers les plus habiles et les mieux renseignés, a déclaré à l'assemblée des actionnaires de la banque de Commerce, le 18 de ce mois, que ceux engagés dans les affaires, feraient bien de ne pas perdre de vue les lois de la prudence.

"Nous importons, a-t-il dit, dans de larges proportions, et il est à craindre que nos importations prennent le dessus sur nos exportations.

Il a aussi appelé l'attention sur le fait que les dépôts dans les banques du Canada ont très peu augmenté depuis 1897.

"Puis, nous avons engagé beaucoup d'argent dans des entreprises publiques et privées, etc.

"En d'autres termes nous ne sommes pas trop loin d'une situation qui pourrait devenir embarrassante.

"L'honorable sénateur Cox a donné ce conseil, ce grave conseil, après avoir passé en revue la situation financière des Etats-Unis.

"Là aussi, les importations, en dépit d'un tarif très élevé, ont pris des proportions énormes.

"La mauvaise récolte du blé-d'inde en 1901 a eu un effet considérable sur le marché monétaire de nos voisins.

"Un grand financier des Etats-Unis nous tenait à nous-mêmes, il y a quelques jours, un langage semblable à celui que le sénateur Cox vient de tenir.

"La plupart des valeurs américaines ont atteint des chiffres exagérés. Il faut un jour ou l'autre qu'elles reprennent leur niveau. Il faut que la liquidation se fasse.

"Nous sommes en bonne situation, nos ressources naturelles se développent de plus en plus.

"Et nous avons de la matière première en abondance. Mais nous importons trop, nous livrons trop notre marché aux industries étrangères.

"Ceux qui connaissent bien la situation de notre pays, ceux qui ne jugent pas les choses au point de vue de déclarations, de discours prononcés il y a dix ans, ceux-là savent que nous sommes dans le vrai."

AU JOUR LE JOUR

Pour consoler Ontario de sa déception à l'endroit du recensement, la *Patrie* lui dit:

"Nous n'avons pas d'intérêt à voir la représentation de nos provinces sœur diminuée. Mais la constitution est la constitution, la loi est la loi."

Eh bien oui! c'est comme ça!

La constitution est la constitution, la loi est la loi!

Et c'est ça que nous avons toujours dit à propos de la question scolaire!

N'empêche que pour mieux opprimer la minorité catholique du Manitoba l'on a passé par dessus la constitution et la loi!

Et le geste continue!

"LA PRESSE" ET M. LAUZON

La *Presse* est devenue l'organe du gouvernement libéral d'Ottawa C'était son droit; seulement, il ne faut pas tromper le public. Et c'est tromper sciemment le public que de dire, comme le fait le *Free Press*, de Winnipeg, que la *Presse* est un journal conservateur.

Nous pensons bien qu'au fond, cela ne fait ni chaud ni froid au *Free Press*. Mais cette feuille, chargée de faire au gouvernement Roblin une guerre de corsaire, a cru sans doute qu'en affectant de voir dans la *Presse* un organe conservateur elle donnerait plus de piquant au morceau qu'elle voulait servir à ses lecteurs.

Ce morceau, c'est une prétendue déclaration de M Lauzon, publiée dans la *Presse*, à l'effet que les élections prochaines seraient fatales à M. Roblin.

On comprend que les organes libéraux aient promptement sauté là-dessus. Malheureusement pour eux, la dénégation est tout de suite venue.

Il n'est pas vrai, d'après le *Journal*, de Montréal, s'appuyant sur le témoignage de M. Turenne, que M. Lauzon ait fait une telle déclaration, laquelle ne serait ni plus ni moins qu'une sotte invention de la *Presse*.

A cette rectification nous sommes, à regret, obligés d'en ajouter une autre. Elle ira au public comme une protestation contre ces efforts continuels que l'on fait en certains lieux pour déformer l'histoire à l'endroit de la question scolaire.

La *Presse* dit, au cours de cette prétendue déclaration de M Lauzon, que lors de "la crise des écoles, c'est M. Lauzon que les électeurs de Saint-Boniface envoyèrent à la législature pour combattre M. Greenway. On se le rappelle, M. Lauzon et M. Prendergast furent alors les champions des droits des catholiques."

Il y a dans ces lignes du vrai et du faux

Nous rétablissons la vérité.

A certaines périodes, M Prendergast a défendu nos écoles. Subséquemment il accepta le pseudo règlement Laurier-Greenway. Cet acte fut jugé contraire à nos intérêts. L'opinion publique se souleva contre cette nouvelle attitude de M. Prendergast. Celui-ci se démit de son mandat de député. C'est alors que les électeurs de Saint-Boniface, pour protester contre la conduite de leur ex-député, envoyèrent M. Lauzon en chambre, après avoir défait royalement le candidat appuyé par M. Prendergast.

MM. Prendergast et Lauzon n'ont jamais été en chambre en même temps. M Lauzon succéda à M. Prendergast dans les circonstances que nous venons d'indiquer.

Chaque fois que M. Lauzon a fait la lutte, ça été comme adversaire de M. Prendergast et de M. Greenway.

Voilà la vérité. La *Presse* pourra maintenant tirer ses conclusions; et le public aussi.

A SAINT-PIERRE-JOLYS

Superbes ont été les fêtes données la semaine dernière à Saint-Pierre-Jolys à l'occasion des noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Jolys. Le programme était élaboré et toutes les parties en ont été remplies magnifiquement.

Le 13 au soir, mercredi, banquet du clergé, Mgr l'archevêque présidait ce banquet, entouré de M. le grand vicaire. Dugas, de M. l'abbé Jolys et de vingt-deux autres prêtres et religieux venus de toutes les parties de la province. A la fin du banquet, M. l'abbé Cloutier, de Saint-Boniface, le principal organisateur de toute cette démonstration lut une adresse qui présentait en termes heureux les félicitations du clergé au héros de la fête. Cette adresse était accompagnée d'un paletot en drap de prix, doublé en fourrure, et de plusieurs pièces d'argenterie.

***

Puis les élèves du couvent tenu par les RR. SS. de Jésus-Marie donnèrent une séance dans la salle du Conseil. Cette séance, où figurèrent le drame, la déclamation et la musique, fait honneur à l'institution qui l'a préparée. M. l'abbé Jolys trouva, enseveli dans un odorant bouquet, la jolie somme de soixante piastres, don des élèves.

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, fit un discours sur les débuts de la paroisse de Saint-Pierre. Ce discours était éloquent; il est, du reste, entendu que M. l'abbé Fillion ne saurait désappointer ses auditeurs.

***

Le lendemain matin, à 10 heures, grand'messe à l'église de la paroisse. M. l'abbé Jolys a chanté cette messe; il avait comme discre, M. l'abbé Fillion, et comme sous-diacre, M. l'abbé Jutras, curé de Letellier. Mgr l'Archevêque était au trône avec à sa droite, le R. P. Proulx, S. J., et à sa gauche, le R. P. Louis, Trappiste.

M. l'abbé Giroux, curé de Ste-Anne devait donner le sermon; mais ayant été retenu dans sa paroisse, M. l'abbé Cherrier, curé l'Immaculée Conception le remplaça. Le prédicateur parla éloquemment du sacerdoce, de la dignité du prêtre et de la sainteté de sa mission.

A la fin de l'office, M. Lasalle, le préfet de la Municipalité, offrit à M. l'abbé Jolys, au nom de la paroisse la belle somme de $1000; le tout accompagné d'une adresse bien pensée, bien écrite et bien dite. Les sociétés Saint-Jean-Baptiste et de l'Union Métisse offrirent aussi leurs hommages à leur pasteur.

M. l'abbé Jolys parla ensuite. Comme on se l'imagine facilement, il remercia avec effusion le clergé et sa paroisse, pour toutes ces marques d'estime. Il loua beaucoup ses paroissiens qui, dit-il, l'ont secondé puissamment dans ses travaux. Il eut de délicates paroles à l'égard de Mgr l'Archevêque et de ses confrères dans le sacerdoce.

Mgr l'Archevêque succéda à M. le curé de Saint-Pierre, qu'il félicita de ses œuvres, de son dévouement et de sa science; aussi la paroisse, qui a toujours si bien répondu à la voix de son pasteur. Sa Grandeur bénit toute l'assistance.

***

Immédiatement au sortir de l'église, un grand banquet, attendait Mgr, les membres du clergé et les paroissiens. Le service aimable et empressé des dames rehaussa encore l'éclat de cette fête de gala.

***

M. l'abbé Jolys, accompagné de M. l'abbé Cherrier, est parti vendredi pour un voyage de six semaines aux Etats-Unis.

De nouveau nous formulons pour le distingué curé de Saint-Pierre nos plus meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba to incorporate "Les Chanoinesses Regulieres des Cinq Plaies," the object of which incorporation shall be the carrying on of charitable works, comprising the exposition of the Holy Sacrament, teaching of catechism, missions and congregations for ladies, orphanage, schools, boarding-schools, working-places, housekeeping-schools, agricultural orphanage, industrial schools, deaf and dumb institutions, hospitals, asylums, homes for incurables, dispensatories, boarding houses for lame and aged ladies, also boarding houses for ladies.

Dated this 7th day of January A.D. 1903.

JOSEPH BERNIER,
Applicants Solicitor

Liquor License Act

The following application has been made and will be considered by the Board of license Commissioners for "License District No 4" in the Parliament Buildings, at Winnipeg, on Wednesday, the fourth day of February, A. D, 1903, at eight O. C. P. M.

Transfer of license of the Exhibition Hotel St. Boniface from Joseph Holland to Joseph Couture.

J. PENROSE,
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface this 19th day of January A. D, 1903.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, par la Ontario and Qu'Appelle Land Company, Limited, d'un acte définissant la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER.
HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building, Toronto,
Procureur des requérants,

Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre 1902. 5—13

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba, to incorporate The Greek Catholic Ruthenian Church, in union with Rome, with power to take, hold and dispose of real and personal estate on behalf of the said Church.

Dated this 6th. day of January A.D. 1903
JOSEPH BERNIER,
9-12 Solicitor for Applicants

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la "The Dominion Burglary Guarantee Company Limited," fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant sa charte afin de permettre à la dite compagnie de garantir les titres des immeubles et aussi changeant le nom de la dite Compagnie de "The Dominion Guarantee Company, Limited," et pour autres fins.

Montréal, 20 décembre 1902.
GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & HENEKER,
7-15 Solliciteurs des requérants.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la Winnipeg Western Land corporation. Limited d'un acte définissant la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER.
HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building Toronto.
Procureurs des requérants,

Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre, 1902. 5—13

M. FELIX CHENIER

M. Félix Chénier, de cette ville, atteignait lundi le soixantième anniversaire de sa naissance. M. et Mde Chénier avaient à cette occasion invité leurs amis à une soirée, laquelle, pour plus de commodité quant au local, se donna aux salles du Bazar. La fête a été brillante et belle; l'heure était avancé quand on se retira. L'orchestre Abbato a donné une superbe musique.

Nous présentons nos félicitations à M. Chénier sur ses soixante ans et lui souhaitons de longs jours encore.

BAQUETTES!!

Grande sortie du Club de raquettes demain soir; et diner, au retour, à 9 heures. L'orchestre sera de la partie, donc ce sera encore plus intéressant que d'habitude. Soyons nombreux au club de Raquettes, demain soir.

MARIAGE

Le 7 janvier, M. J. Burke de Winnipeg, se mariait avec Melle Dion, de Québec. M. et Mde Burke reviendront à Winnipeg en février prochain. Nous leur offrons nos très cordiales félicitations et nos vœux de bonheur.

C'EST MERVEILLEUX

Les affections de la gorge et des poumons sont toujours douloureuses On s'affranchit de ses souffrances en prenant du BAUME RHUMAL; l'effet est merveilleux.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. et Mde. C. Leblanc sont arrivés lundi dernier de leur voyage de noce.

—Samedi prochain sera la nomination de deux conseillers pour les quartiers un et deux.

—M. et Mde Aimé Cinq Mars sont partis hier pour Montréal où M. Cinq Mars va suivre un traitement pour la vue.

—Le 27 courant la ville de Saint Boniface vendra quelques lots qu'elle a acquis pour les taxes. Voir l'annonce dans une autre colonne.

—M. William Whyte a déclaré à Winnipeg que le Pacifique Canadien va ajouter 132 locomotives et 3,800 chars à marchandise à son matériel roulant cette année.

—M. Clovis St. Louis, de Montréal, propriétaire de la manufacture de Cigares "Reliance" est arrivé à Winnipeg, hier, en voyages d'affaires.

—M. Vézina Couture, le propriétaire du English Chop House à Winnipeg, doit ouvrir la nouvelle portion de son hotel le 1er du mois prochain. C'est sans contredit un des plus beaux hotels de Winnipeg.

—M. Antonio Béliveau, fils de M. Hormisdas Béliveau, de cette ville, vient d'arriver d'Ottawa où il étudiait à l'Université. C'est la maladie qui force M. Béliveau à interrompre momentanément ses travaux.

—Les demoiselles Kéroack ont donné dimanche soir, rue Dumoulin, une jolie et intéressante veillée de cartes. Vingt quatre personnes ont fait le whist pendant une couple d'heures. Mde A. L. Auger et G. M. A. Rocan ont gagné les premiers prix. M. A. Turenne a eu le "booby."

—M. et Mde Arthur Olivier, de Norwood, sont partis pour un voyage d'un mois à Saint Paul, Montréal, Toronto et New York, où Mde Olivier va faire des achats pour son magasin de modes, de Winnipeg, et visitera les salons de couture de ces villes.

M. C. Simon, Banquier, de Winnipeg, doit partir dimanche le 25 janvier pour un voyage en Europe, avec Madame Simon et leur fille Melle Berthe Simon. M. Simon compte être de retour dans deux mois Mademoiselle Simon doit rester dans un pensionnat en Belgique pendant un an.

Nous apprenons avec beaucoup de regret la mort de M. V. Moore l'excellent jeune homme qui donnait un si précieux concours à notre club de base-ball l'été dernier. M. Moore a succombé dimanche à la fièvre scarlatine. Il avait été transporté à l'Hôpital général de Winnipeg Notre club de base-ball a déposé un tribut floral sur la tombe du défunt.

—Jeudi dernier une sauvagesse du nom de Hen. Jones a été trouvé morte dans les débris de sa tente qui avait pris feu. Il appert par une enquête tenue par M. le coroner Lambert que la mort a été causée accidentellement par le feu; que le feu à probablement été provoqué par de la boisson fournie à la défunte par Philomène Branconnier, de Winnipeg. Philomène Branconnier a été arrêtée sous cette grave accusation.

Madame Tupman, une femme éminente de Richmond, Va. qui a beaucoup souffert de troubles féminins explique comment elle a été exérie.

"Pendant plusieurs années j'ai souffert du mal de dos, de douleurs de déplacement des organes, de pertes et de renversement. J'ai essayé de tous les remèdes sans succès ni soulagement.

"Au mois de juin 1901, je commençai à faire usage du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Après la première bouteille je me sentis beaucoup mieux, j'ai pris dix bouteilles et suis parfaitement rétablie. Quand je commençai ce traitement j'étais complètement épuisée, Je ne pesais que 98 livres, maintenant je pèse 109½ livres et chaque jour ma santé s'améliore. Je suis heureuse de témoigner en faveur de ce remède.—MADAME R. C. TUPMAN, 423 West 30th Street, Richmond, Va.—[illegible]

Si un remède guérit plus d'un million de personnes, vous est-il permis de dire sans l'essayer: "Je ne crois pas qu'il me fasse du bien."

Vous ne désirez certainement pas rester faible et malade toute votre vie. Madame Pinkham qui demeure à Lynn, Mass., répondra avec plaisir et sans charge à toutes les lettres des malades qui voudront lui écrire. Peut-être attend-elle précisément votre demande pour vous guérir. Essayez-le aujourd'hui, il ne vous en coûte rien.

C'est pour le 12 fevrier

Contrairement à ce qu'on croyait la législature provinciale n'est pas convoquée pour le 19 février, mais pour le 12. C'est M. Roblin lui-même qui en a fait part au public hier.

Double Execution

Fournier et Labelle, les deux meurtriers du Yukon ont été pendus hier à Dawson City.

LE COMMERCE DES COLONIES

L'Angleterre fait bien de ne pas négliger le commerce de ses colonies

Ce sera dans l'avenir, très précieux pour elle.

Ses exportations dans les pays étrangers diminuent de jour en jour.

En 1900, elles se chiffraient à £252,-849,700; en 1901, elles n'étaient que de £234,745,904. Il y a diminution.

En 1900, l'Angleterre a exporté aux colonies pour £102,024,-054; en 1901, pour £113,118,364; Il y a augmentation.

N'est-il pas dans l'intérêt de la Grande-Bretagne d'encourager le commerce avec les colonies?

Pour cela, il ne faudrait pas qu'elle nous fit des injustices comme dans la question de l'embargo. (LE JOURNAL.)

DECES

Samedi dernier M. et Mme Edouard Guilbault, de Saint-Boniface, avaient le chagrin de voir mourir leur jeune fille, Jeanne, âgée de sept ans.

Les funérailles de l'enfant ont eu lieu à la cathédrale dimanche, après vêpres. Le cortège qui suivait le corbillard blanc était fort nombreux.

C'est M. l'abbé Poirier qui a presidé à ces funérailles.

Nous presentons à monsieur et à madame Guilbault nos vives sympathies.

CAUSE D'ALARME

QUAND VOUS AFFAIBLISSEZ ET QUE VOS JOUES PERDENT LEURS COULEURS

CA INDIQUE L'ANEMIE, ET S'IL Y A NEGLIGENCE, LA CONSOMPTION PEUT EN RESULTER—LES



Vente de Lots

A l'Hotel-de-Ville ST-BONIFACE

MARDI, le 27 JANVIER courant, la Ville de St-Boniface offrira en vente à l'enchère les lots suivants qu'elle a acquis pour arrérages de taxes, savoir:—

Lot 1068, R C M, plan 76, 66x132 pieds.
Lot 1069, R C M, plan 76, 66x132 do.
Lot 1166, R C M, plan 76, 66x132 do.
Lot 26, sub 76, plan 232, 57x100 do
Lot 30, sub. 76, plan 232 50x100 do
Lots 11 à 24, bloc 4, plan 186.
Lots 1 à 14, bloc 5, plan 186.

Il y aura une mise à prix [illegible] dans le [illegible] par chaque lot.

L'acquereur devra payer au moins un tiers du prix comptant, mais aura du délai pour la balance en payant l'intérêt à 6 par cent.

St-Boniface, 5 janvier 1903.

THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier

7, 14, 21

PILULES ROSES DU DR WILLIAMS SONT LE SEUL REMEDE SUR.

L'anémie, ou le sang pauvre ou aqueux, est un mal dont souffrent la plupart des filles et beaucoup de jeunes garçons qui grandissent. Elle se manifeste à une période critique de la vie d'une jeune personne, et à moins de ne prendre des mesures énergiques pour enrichir le sang et renforcer ainsi le système, la consomption s'ensuivra très probablement, Les Pilules Roses du Dr Williams sont l'unique remède qui agisse directement sur le sang et les nerfs, et ramène promptement la santé et la force complètes. La déclaration suivante de Mme Lena M. Ryan, de de Welland, dont la fille était anémique, donne la plus forte preuve de la valeur de ces pilules. Mme Ryan dit:—" Il y a environ trois ans, la santé de ma fille, Birdie, devint si mauvaise que j'étais sérieusement alarmée. Elle était pâle et presqu'exsangue; elle n'avait pas d'appétit, elle maigrissait et endurait de graves maux de tête. Je la conduisis chez un medecin, et bien qu'elle eût suivi un traitement pendant quel temps, elle n'en retira aucun bénéfice. J'essayai alors d'autres remèdes, mais eux aussi échouèrent et elle était découragée qu'elle n'était plus que l'ombre d'elle-même En cette occurence on me conseilla de lui donner les Pilules Roses du Dr Williams et elle commença ce ce traitement. Presque dès le début ces pilules la soulagèrent et comme elle continua e en en prendre, ses joues se recolorèrent, son appétit s'améliora, les maux de tête cessèrent de l'affliger, et après en avoir pris huit boites elle se sentit plus forte et mieux qu'elle ne l'avait jamais été auparavant dans sa vie. Je crois que les Pilules Roses du Dr Williams sont insurpassables contre tous les maux de ce genre et je les recommande fortement aux autres mères."

Les Pilules Roses du Dr Williams ne guérissent pas seulement tous les cas comme celui ci-dessus, mais elles guérissent aussi tous les autres maux provenant d'un sang pauvre et de nerfs faibles, tels que le rhumatisme, la paralysie partielle, la danse de Saint-Guy, l'indigestion, les troubles des reins et du foie, les scrofules et les éruptions de la peau, etc. Ces pilules sont aussi un remède direct contre les maux dont tant de femmes souffrent en silence Faites un essai sérieux de ces pilules et elles ne vous désappointeront pas. Les véritables ne sont vendues qu'en boites qui portent au long le nom "Dr Williams' Pink Pills for Pale People," sur l'enveloppe qui entoure chaque boite. Si votre marchand ne les a pas, adressez-vous directement à la Dr Williams Co., Brockville, Ont., et les pilules seront envoyées franco par la poste, à 50 cents la boite, ou six boites pour $2 50.

AVIS.

Avis est par le présent donné que la Canadian Northern Railway company a déposé au Bureau d'enrégistrement à Winnipeg une carte, un plan et un livre de références indiquent la location d'une ligne particulière de la dite compagnie partant de la ligne principale de la dite compagnie de chemin de fer dans le village de St-Boniface, à travers les lots de paroisse soixante et dix-huit(78) soixante et dix-neuf (79) quatre-vingt (80) quatre-vingt-un (81) et quatre-vingt huit (88) de la paroisse de St-Boniface, la dite ligne particulière devant aller au site du moulin de la Rat-Portage Lumber Company Limited, et aussi pour augmenter les moyens d'affaires de la dite Compagnie; et aussi que c'est l'intention de la dite Compagnie de chemin de fer de demander au comité des chemins de fer du Conseil Privé du Canada de sanctionner la construction de cette ligne particulière et l'appropriation des terrains nécessaires pour ces fins en vertu des pouvoirs exercibles dont la Compagnie est revêtue de par l'acte des chemins de fer.

Daté ce 2 Janvier 1903.

MUNSON & ALLAN.

Avocats de la dite Compagnie de chemin de fer.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœufs à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

BANQUE IMPERIALE

CAPITAL AUTORISE $1,000,000.00

DU CANADA.

CAPITAL PAYE..........$2,500,000,00
FONDS DE RESERVE - $2,125.000.00

DIRECTEURS:

T. R. Merritt, Prés. D. R. Wilkie V.-Pr. et gérant général.
William Ramsay, Robert Jaffray, T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, Wm. Hendrie.
E. Hay, Assistant gérant général.
W. Moffat, Inspecteur en chef.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man.; Brandon, Man.
Portage-la-Prairie, Man.; Calgary, Alta.
Prince-Albert, Sask.; Edmonton, Alta.
Strathcona, C. B.; Vancouver, C. B.
Revelstoke, C. B.; Nelson C. B.
Ferguson B. C. & Rosthern Sask
Victoria B.C. Golden. C.B. Wetaskiwin Alta
Regina Assa. Cranbrook, B. C.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
Hamilton Listowel. North Bay.

TORONTO – Cor. Wellington St. & Leader Lane
Yonge & Queen Sts.
Yonge & Bloor Sts.
York and King.

Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
Gérant, Suc. de Winnipeg.

29-5-01

Canadian Pacific Railway.

EXCURSIONS —DES FETES POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1902

TAUX LES PLUS BAS POUR TOUS LES POINTS DANS

ONTARIO, QUEBEC ET LES PROVIECES MARITIMES

Billets bons pour trois mois à partir de la date d'emission avec privilèges d'arrêter à l'Est de Fort William.

Touristes Quotidiens

Ainsi que Service de Première Classe.

$25.00

Pour le voyage ALLER ET RETOUR, de tous les points dans Manitoba à

ST. PAUL et MINNEAPOLIS

Cedar Rapids et retour		$32.20
Sioux City	"	32.90
Des Moines	"	33.00
Omaha	"	35 65
Kansas City	"	32.55

Billets en vente du 15 décembre au 24

BONS pour TROIS MOIS

Pour plus amples détails, adressez-vous à l'agent du C. P. R le plus proche ou à

C. E. McPherson.
Agent Général des Passagers,
Winnipeg, Man.

ROBINSON & CIE LTD

—:o:—

GRANDE

VENTE DES FETES

La réduction continue toujours dans tous les départements, Malgré nos ventes énormes au temps de Noël il nous reste encore beaucoup de choses.

Livres, Jouets, Jeux, Porcelaines, Bric-à-Brac etc., manteaux pour dames, fourrures, chaussures, chaussettes, etc.,

Robinson & Cie Ltd
400-402 Rue Main.

BY RAIL, [illegible] LAKE, WASHBURN'S [illegible]

LE LUCINA

Chaque LUCINA porte sur lui son nom; voyez à ce qu'on vous donne le vrai cigare.

MANUFACTURE PAR

GEO. F. BRYAN & CO.
Winnipeg.

VOUS REUSSIREZ

Vous guérirez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du BAUME RHUMAL. Il soulage immédiatement et guérit rapidement. Dans toutes les pharmacies.

GUILBAULT & CIE

— IMPORTATEURS DE —

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poêles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Grément de beurreries et de fromageries.

Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - - TÉLÉPHONE, 604.

13-3-01

Librairies Keroack

E. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. E. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER.
En face de l'Hotel Manitoba,
Winnipeg.

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

Toiles. Couvertures, Nappes Serviettes de Table Essuie-main.

Une specialite dans les Toiles cette semaine.

Grande Vente

Carsley & Co.,

Couvertures

Couleur Alhambia, 75c, $1.00, 1.50, 1.75, et 2.00.

Edredon anglais; belles couleurs et nouveaux patrons $2.00, 3.00, 3 50 et 3.75.

Mêmes $3 50 3.75.

Même avec variations $1 65, 2.00, 2.50.

Américaine drap américain, 75c, $1.00 et 1.25.

Matelats à prix réduits

Serviettes.

Serviettes turques, prix spéciaux, 10, 12½, 15 et 20c. la verge.

50 doz de serviettes de bains turques vente spéciale: 10c 15c 20c 25c 35c 40c 50c.

Serviettes anglaises. 6c 8c 10c 12½c 15c.

Essuiemain russes 7c. à 15c chaque.

Marchandises anglaises des meilleures qualités, grande vente à reduction cette semaine.

Les propriétaires d'hotels, restaurents, etc, peuvent faire de grandes économies en venant acheter ici leurs toiles de toute sortes.

CARSLEY & CO. 344, rue Main Winnipeg.

C. A. GAREAU

20 Pour cent d'escompte sur toutes les fourrures

500 Habillements assortis prix régulier $8.00 prix spécial pour cette semaine $5.00.

Assortiment d'automne et d'hiver complet pour hommes et enfants à des prix défiant toute compétition.

Nous invitons nos amis et le public en général notre département de complet à ordre est toujours en pleine opération et nous garantissons complète satisfaction.

VENEZ EN FOULE

A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR

C. A. GAREAU

352 Rue Main Winnipeg

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Tenders for the Elm River Drainage" (Drainage District No. 10) seront reçues jusqu'à samedi midi, le 24 janvier 1903, pour l'excavation de certains fossés dans les townships 10 et 11, range 3, 4 et 5, à l'ouest du méridien principal dans Manitoba.

Le total de l'excavation sera d'environ 875,000 verges cubiques; 210,000 verges cubiques environ devant être à drague.

Les plans, profils et spécifications peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, bâtisse du Parlement, Winnipeg.

Les soumissions devront indiquer un prix par verge cubique pour le travail à la drague et pour le "scraper."

La matière excavée sera disposée d'après la direction de l'ingénieur en charge.

Ce travail doit être terminé pas plus tard que le 1er novembre 1903.

Un chèque accepté pour au moins 5 pour cent du montant de la soumission doit accompagner cette soumission, lequel chèque sera confisqué par le Gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 6 janvier 1903.

AVIS

Le chemin de fer Pacifique Canadien fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant l'acte 5 Victoria, chapitre 51 (canada) en insérant le mot (consolidées) avant le mot "débentures là où il se trouve dans la seconde section de l'acte et autorisant la compagnie à émettre des débentures consolidées pari passu avec les débentures consolidées émises ou autorisées en vertu d'autres actes relativement à la compagnie en place d'obligations, en rapport avec la branche de Pheasant, Hills, de la dite compagnie, telle que construite ou devant être construite, et en place d'obligations en rapport avec aucune branche de chemin de fer construite, ou devant être construite en vertu des pouvoirs contenus dans la charte de la compagnie et dans tous les autres cas où la compagnie est autorisée à émettre des obligations et pour toutes autres fins. Par ordre du bureau de Directeurs.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal 8 déc. 1902. 5—13

A VENDRE

Un team de chevaux de travail, âgé de huit ans, pesant 1600 livres chaque seront vendu à de bonne conditions. S'adresser à,

PIERRE SAMARD,
Saint-Boniface.

ECHANTILLONS DE GRAINS DE CHOIX POUR L'AMELIORATION DES SEMENCES.

A M. le Rédacteur du MANITOBA

Cher Monsieur,—

Suivant les instructions de l'honorable monsieur le Ministre de l'Agriculture et en vue de l'amélioration des semences, il sera fait cette saison aux cultivateurs du Canada une nouvelle distribution d'échantillons des variétés de grains les plus productives. L'approvisionnement pour cette distribution est des plus excellents, et le Directeur des Fermes expérimentales se l'est procuré d'entre les magnifiques récoltes qui ont été récemment obtenues dans le Nord Ouest canadien. La distribution de ce printemps consistera en échantillons d'avoine, de blé de printemps, d'orge, de maï et de pommes de terres. Les quantités d'avoine, de blé et d'orge qui seront envoyées cette année, suffiront pour ensemencer chacune un vingtième d'acre. Les échantillons de maïs et de pommes de terre seront comme par le passé du poids de 3 livres.

Tout cultivateur peut en demander, mais chacun ne pourra recevoir qu'un seul échantillon; ainsi, si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on peut en recevoir aussi un de blé, d'orge ou de pommes de terre, et il ne pourra être satisfait aux demandes de plus d'un échantillon par maison. Ces échantillons seront expédiés franc de port par la poste.

Les demandes doivent être adressées au Directeur des Fermes expérimentales à Ottawa, et on peut les envoyer jusqu'au 1er mars, date à laquelle les listes seront closes, afin que les échantillons puissent être expédiés à temps les pour les semailles En faisant les demandes, on fera bien de mentionner la variété que l'on préfère, et, si l'approvisionnement de cette variété se trouve épuisé, on enverra quelque autre bonne variété à la place.

W. SAUNDERS,

Directeur des Fermes expérimentales.

Ottawa, 22 décembre 1902.

LA MERE MODERNE

DONNE AU BEBE DES SOINS QUE NOS GRAND'MERES NE CONNAISSAIENT PAS.

Un foule de traditions presque sacrées concernant le soin à donner aux enfants, ont été mises de côté par la mère nouveau-siècle. Le berceau, autrefois indispensable, est présentement banni de la demeure où on a le bonheur de posséder un bébé. On ne donne plus au bébé de nourriture, toutes les fois qu'il pleure, médecin approuve cela et le bébé ne s'en porte que mieux. Et malgré cette alimentation donnée à des heures régulières, presque tous les désordres chez les enfants, sont dus aux dérangements de l'estomac et des intestins. Les plus grandes difficultés qu'éprouvent les mères se trouvent dans le traitement de ces maladies qui sera agréable et efficace, et, par dessus tout, sûr. Mme J. W. Bailey de Head Lake, Ont., raconte comme suit le résultat qu'elle a obtenu: "J'ai employé, pour mon bébé âgé de six mois, qui souffrait d'indigestion, les Baby's Own Tablets. Les résultats ont dépassé mon attente. Les mots, pour ceux qui ne les ont pas essayées, ne peuvent exprimer la valeur de ces tablettes. Je n'emploierai plus d'autres préparations pour le bébé car je suis convaincu qu'il n'y a rien d'aussi bon que les Baby's Own Tablets".

Ces tablettes sont un laxatif doux et un excellent remède pour les bébés et les enfants. Elles sont agréables à prendre et garanties ne pas contenir de narcotiques. Si votre pharmacien ne vend pas de Baby's Own Tablets envoyez 25 cents à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont., ou Schenectady, N. Y., et une boite de bonne dimension vous sera envoyée franco par la poste, à votre adresse.





FEUILLETON DU MANITOBA.

LE DOCTEUR BOUSSEAU

Les Racoleurs de la Republique

No. 9

IV

UNE BOUCHE

—Te marier ce matin? répéta le prêtre avec surprise.

—Voilà la chose! Vous allez me dire que ce n'est pas le moment. Pourtant, je puis être tue dans la bagarre, et le père se fait vieux....Ma pauvre mère est morte, monsieur le recteur; si Marie était une fois ma femme, le père Etienne ne resterait pas tout seul.

—Tu es un brave enfant, Jacques; mais ton père consent-il?

—Pour ça, voilà mon oncle qui le sait bien...D'ailleurs nos bans sont publiés; quant à Marie, elle m'attend à la porte.

—Qu'elle vienne! dit l'abbé Saulnier.

Jacques se précipita au dehors en disant merci.

Une heure après, la messe de mariage se célébrait dans la demeure de Cathelineau. C'était là, s'il en fut jamais, une austère cérémonie. D'autres s'unissent pour vivre ensemble, heureux; ici, le mariage était un adieu. La fiancée pleurait; l'époux, avant de prononcer le serment conjugal, n'avait-il pas fait, en épousant le glaive, un autre et plus solennel serment? L'union consommée, au lieu d'être reconduits en pompe à la demeure commune, les deux mariés se séparèrent Marie suivit ses compagnes; Jacques lui mit un baiser au front et prit rang parmi les soldats de Cathelineau.

—A présent, se dit-il, le père a deux enfants; il n'y en a qu'un à se battre! il aura quelqu'un pour l'aimer sur ses vieux jours.

Les gars du Pin-en-Mauge était au nombre de cent, à peu près. C'était l'armée officielle de la Vendée; les insurgés de Saint-Florent, enfants perdus, sans chef reconnu, sans but précis, ne faisaient pas régulièrement partie de l'association.

Cathelineau! voilà la souche réelle, unique de la grande armée royale.

La troupe se rendit en procession, escortée de tout le village, sur la place de la paroisse. Cathelineau monta sur les degrés de la croix du cimetière, et parla.

Si les grands hommes de l'antiquité prononcèrent réellement en temps et lieu les triomphantes harangues que les historiens leur prêtent si généreusement, il faut croire que les jours avaient alors trente-six heures ou que les batailles ne duraient que dix minutes.

Ce que Cathelineau dit, aucun Tite-live ne nous l'a raconté.

Une croix fut bénie par l'abbé Saulnier, c'était le drapeau. Au moment où se donna le signal du départ, Cathelineau passa son chapelet autour de son cou; cela remplaça, jusqu'à nouvel ordre, les épaulettes de lieutenant général.

Vers dix heures du matin, la troupe se mit en marche. La foule l'accompagna jusqu'à l'extrémité du village. Là, Cathelineau, donnant l'exemple, serra sa femme et ses enfants contre sa poitrine, et prononça l'adieu. Longtemps après que le dernier partant eut disparu au détour de la route, les femmes restèrent, écoutant les bruits de la marche, et regardant la poussière soulevée sur le chemin.

—Que la volonté de Dieu soit faite! dit enfin Renée, qui avait trouvé la résignation dans la prière.

Et toutes reprirent la route de leurs cabanes solitaires.

Cathelineau se dirigea vers le village de la Poitevinière. Partout, sur son passage il fit sonner le tocsin; les paroisses envoyaient leurs populations en masse se joindre aux royalistes; avant le milieu du jour, Cathelineau se trouvait à la tête de six cents hommes.

Nulle part encore la petite armée n'avait trouvé de résistance; il était cinq heures du soir; le soleil cachait déjà la moitié de son disque à l'horizon; au sommet d'une colline de difficile accès se montra le château de La Jallais. Le drapeau tricolore qui flottait sur les murailles annonçait enfin une place ennemie.

—La nuit vient, dit Cathelineau; voici un gîte; en avant!

La garnison du château était nombreuse et bien armée; elle vit les nouveaux arrivants gravir la colline au pas de course, avec une sorte de joie méprisante.

—Ce ne sera pas ici comme à Saint-Florent, dit le major Baulon, notre ancienne connaissance; à présent, nous savons les allures de ces drôles. Pointez juste et visez comme il faut....Feu!

Les Vendéens arrivaient au haut de la colline; la décharge, habilement dirigée, eut un effet terrible: les assaillants, épouvantés, lâchèrent pied en désordre au milieu des huées des assiégés. Un seul, parmi les Vendéens, était resté ferme à son poste: c'était Cathelineau. A sa voix, Jacques revint le premier, puis toute la troupe.

Mais cette hésitation, promptement réprimée, eut un effet fatal: ici, comme en maintes rencontres, les paysans perdirent tout le fruit de leur première attaque, en donnant aux soldats de la République le temps de recharger leurs armes. La seconde décharge faillit mettre de nouveau le trouble dans la petite armée; mais Jacques éleva la croix, et poussa le cri de ralliement, désormais connu des deux partis:

"Dieu et le Roi!"

Les Vendéens se ruèrent aussitôt à coups de hache sur une des portes du château.

Les Bleus, chassés de Saint-Florent, avaient cherché un refuge à La Jallais. C'étaient le major Baulon et sa troupe qui se trouvaient ainsi pour la troisième fois en présence des Vendéens. Baulon se défendit avec courage, mais Cathelineau semblait avoir fait passer sa vaillance dans l'âme de chacun de ses soldats. Ils se précipitèrent par l'ouverture que leur laissa la porte brisée: dès qu'ils furent entrés tout obstacle disparut devant leur fougueuse attaque. La croix-drapeau fut plantée de la main de Jacques au plus haut du rempart, avant que la nuit fût tout à fait venue.

Ce n'étaient plus ici des enfants braves, mais irréfléchis. On peut dire que Cathelineau savait la guerre d'instinct. Quand les ennemis eurent évacué le château, toutes les précautions furent prises; puis, l'appel ayant été fait, le général assembla sa troupe dans un préau découvert, afin de rendre grâce à Dieu.

—Mes enfants, dit-il, remercions celui qui nous a donné la victoire!

—Permettez, citoyens, dit une voix faible à quelque distance; c'est un cas pressant; quelqu'un parmi vous, ne serait-il pas médecin?

Tous se retournèrent avec surprise. Dans un coin du préau s'élevait un échafaudage dont l'obscurité empêchait de distinguer la forme et la destination. Cathelineau saisit une lanterne allumée et marcha dans la direction de la voix.

—Qui est là? demanda-t-il.

—C'est moi, citoyen, le docteur Bousseau, de Chôlenne, répondit celui-ci avec le plus grand calme. Les maladroits n'ont pas même su me couper le cou comme il vient.

La lumière de la lanterne, tombant sur l'échafaudage, montra en effet une guillotine, dont le triangle sanglant restait engagé dans le cou du malheureux docteur. Celui-ci, cloué à l'appareil, demeurait immobile, et roulait à droite et à gauche ses yeux brillants et tranquilles.

Au nom de Bousseau, Jacques s'était élancé: il allait porter la main sur le triangle.

—Mon jeune ami, vous allez me tuer, dit le docteur; et, en vérité, je ne vous en saurais pas trop mauvais gré, car mon rôle actif commence à me peser au dernier point ...Il faut soulever ce morceau d'acier avec beaucoup de précaution...Les mais, sur ma parole, n'ont su toucher aucune des parties vitales...Il est vrai que c'est une guillotine de campagne. Attendez! un faux mouvement pourrait compléter leur ouvrage...Là!

Le docteur, débarrassé, se releva; des flots de sang coulaient de sa blessure.

—Comme vous voyez, dit-il à Jacques, ils ne guillotinent pas mieux qu'ils ne fusillent...Il ne faudrait pas s'y fier pourtant! ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque, et avec de la pratique...

—Qu'on aille chercher du secours; interrompit Cathelineau.

—Je pense vous avoir vu quelque part, citoyen villageois, reprit le docteur. Ah! je me souviens; ce fut à Beaupréau, sur ce banc où nous étions trois...et puis, le soir, à la tribune, d'où vous me lancâtes sur le pavé...Je ne m'étais pas trompé; j'avais pronostiqué que vous seriez pour la Convention un rude adversaire...A ce propos, je vous engage à ne plus précipiter vos semblables du haut d'une estrade; cela peut occasionner des fractures graves.

Quelques Vendéens, qui s'étaient détachés, revinrent avec une civière; avant d'y prendre place, le docteur voulut examiner la guillotine et voir pourquoi il n'avait point eu la tête tranchée. Cet examen fait à sa satisfaction, il s'étendit sur la civière et se laissa mettre au lit. Ce fut lui qui ordonna minutieusement tous les détails de son pansement, avec autant de sang-froid que s'il eût été question d'un autre.

Nous croyons devoir au lecteur une courte explication touchant ce supplice du citoyen docteur, ordonné par ses frères en croyance.

(A suivre)